

## Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Commission ad hoc

## Postulat « Plan d'action concertée pour le climat » : la commission recommande la prise en considération

La commission chargée de l'examen du postulat déposé par le député Pierre Zwahlen « Plan d'action concerté pour le climat » recommande à l'unanimité la prise en considération de ce postulat et soutient la feuille de route du Plan climat vaudois élaborée par le Conseil d'Etat.

Ce postulat encourage la collaboration de tous les services de l'Etat, des acteurs économiques et scientifiques ainsi que de la société civile pour développer et mettre en œuvre la feuille de route du Plan climat vaudois, laquelle a largement rassemblé lors des Assises vaudoises du climat du 12 novembre 2018.

Ainsi, la commission souhaite, par son vote, pérenniser la transversalité du Plan Climat vaudois, car elle est consciente, au même titre que le Conseil d'Etat, que les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique ne peuvent se réaliser qu'au travers d'une large coalition d'acteurs. De telle sorte, l'efficacité des mesures sera renforcée, car ces dernières toucheront l'ensemble des domaines de la vie sociale.

Par ailleurs, la commission a tenu à marquer son soutien engagé à la politique climatique du Conseil d'Etat telle qu'esquissée dans la feuille de route du Plan Climat Vaudois, et qui doit aboutir d'ici à la fin de l'année à la proposition de mesures concrètes afin de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, de s'adapter aux effets du réchauffement climatique et d'en documenter les effets.

Le rapport de la commission sur cet objet sera établi prochainement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2019

## RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pierre Dessemontet, président de la commission du Grand Conseil